

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP sections diverses : horticulture est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Jean-Marc MOULLET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Patricia MULLER
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

Membres du jury

Mme Guylaine ALONSO
Professeure de lycée professionnel
Mme FATMA BOUMAHDJ
Professeure de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Académie de STRASBOURG

Mme Karine CELKA
Professeure de lycée professionnel

Mme Fatima CHAJAI SHAKI
Inspectrice de l'éducation nationale

M. Tanguy CORNET
Professeur de lycée professionnel

Mme Nadine COUTURE
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Patricia DAVID
Inspectrice de l'éducation nationale

M. Vincent DIDIER
Professeur de lycée professionnel

Mme Maud DIDIER
Professeure de lycée professionnel

M. Loïc GENTILHOMME
Professeur de lycée professionnel

M. Sébastien LEBLANC
Professeur de lycée professionnel

Mme Valérie LEBRAUD
Inspectrice de l'éducation nationale

M. Charles LEININGER
Professeur de lycée professionnel

M. Noredine MOUSSAOUI
Inspecteur de l'éducation nationale

M. Laurent NIGON
Professeur de lycée professionnel

M. Sébastien RAULIN
Professeur de lycée professionnel

M. Olivier SCHOENBORN
Professeur de lycée professionnel

M. Emmanuel THOMAS
Professeur de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Académie de NORMANDIE

Académie de MONTPELLIER

Académie de BORDEAUX

Académie de VERSAILLES

Académie de STRASBOURG

Académie de STRASBOURG

Académie de NANTES

Académie de DIJON

Académie de LIMOGES

Académie de STRASBOURG

Académie de STRASBOURG

Académie de LILLE

Académie de REIMS

Académie de STRASBOURG

Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU